

Information : Inscription aux épreuves du baccalauréat session 2019-2020

Dans le cadre des inscriptions à la session 2020 du baccalauréat, il est impératif que les documents suivants soient transmis à l'administration du lycée français Saint-Exupéry (LFSE) :

- la fiche préparatoire à l'inscription au Baccalauréat Général ;
- la photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées de 1^{ère} ;
- la photocopie du relevé de notes du baccalauréat (pour les redoublants) ;
- un extrait d'acte de naissance ou la photocopie d'une pièce d'identité ;
- la photocopie de l'attestation de la Journée du Citoyen (JDC) pour les candidats de nationalité française.

La date limite de remise est fixée au vendredi 8 novembre 2019.

Le secrétariat d'examen du lycée français Saint-Exupéry (LFSE) procédera directement à l'inscription des candidats sur un serveur de l'académie de Rouen.

N.B. : Les confirmations d'inscription seront remises aux candidats pour vérification et signature des parents (*obligatoire pour les candidats mineurs*). Elles devront être retournées au secrétariat du LFSE pour la validation de l'inscription.

Les frais d'inscription s'élèvent à **220.000 F CFA** par candidat. Ils seront payés au service de comptabilité du lycée Français Saint-Exupéry.

Merci de respecter cette procédure importante.

Le Proviseur-Adjoint

Cyril AUBERT

